

**ANNEXE 4 a : LISTE DES INVESTISSEMENTS RELEVANT DU CRITERE ENVIRONNEMENTAL PROPOSES
POUR L'APPEL A PROJETS 2019**

Les investissements doivent être facilement identifiables et contrôlables. De plus, les montants des investissements listés doivent clairement être identifiés et

Les matériels sont prioritaires sous réserve du respect de la réglementation concernant la qualité de l'eau au contact des produits alimentaires et du respect du

Type d'investissement	Effet environnemental	Méthode de calcul des points	Elements devant être mentionnés sur le devis	Définition	Correspondance avec la téléprocédure		
Construction/Rénovation					Niveau 1: ACTION	Niveau 2: Sous-action	Niveau 3: Sous-sous-action
Isolation en construction ou en rénovation	Economie d'énergie, réduction des nuisances sonores	Prise en compte des matériaux seulement si le type de matériau utilisé est précisé dans les devis (cf. liste indicative des matériaux isolants), de l'installation et des dépenses liées aux bardages, huisseries et portes	isolation type de matériau isolant (voir liste des matériaux isolants) bardages/portes/huisseries isolantes le cas échéant zone d'installation	Installation - d'une isolation thermique, - de bardages, de portes et/ou huisseries isolantes, dans la zone de production (transformation, stockage et conditionnement) ou dans un caveau. Dans le cadre de la rénovation, si l'isolation ne concerne que la toiture, la surface prise en compte pour la rénovation est la surface au sol du bâtiment (correspondant au toit).	Bâtiment neuf de production classique	Bâtiment neuf de production	Isolation
					Caveau	Caveau	Isolation
					Bâtiment rénové de production	Bâtiment rénové de production	Isolation globale et/ou isolation globale et puits canadien et/ou isolation globale et ombrage
					Caveau rénové	Caveau rénové	Isolation globale et/ou isolation globale et puits canadien et/ou isolation globale et ombrage
Ombrage bâtiment	Economie d'énergie	Prise en compte des matériaux et de l'installation/ pose de l'ombrage	ombrage type de matériau zone d'installation de l'ombrage	L'ombrage est un dispositif présent sur l'ensemble d'une façade ou d'un toit qui limite l'ensoleillement et permet une réduction des déperditions énergétiques. Il est admis tant en construction qu'en rénovation. L'ombrage peut par exemple être constitué de panneau de bois ou de métal ou il peut être végétalisé (le végétal et la terre seront non éligibles). L'ombrage constitué de stores, filets, tissus et autres matériaux non permanents n'est pas éligible. Dans le cadre de la rénovation, l'ombrage est éligible et son montant est pris en compte dans le calcul des points environnementaux seulement si le bénéficiaire présente un projet global d'isolation. Si l'ombrage se situe sur le toit, la surface prise en compte est la surface au sol du bâtiment (correspondant au toit). Si l'ombrage se situe sur une façade, la surface prise en compte est la surface de la façade. Dans le cadre de construction, l'ombrage est éligible et son montant est pris en compte dans le calcul des points environnementaux.	Bâtiment neuf de production classique	Bâtiment neuf de production classique	Isolation globale et puits canadien et/ou isolation globale et ombrage
					Caveau	Caveau	Isolation globale et puits canadien et/ou isolation globale et ombrage
					Bâtiment rénové de production	Bâtiment rénové de production	Isolation globale et/ou isolation globale et puits canadien et/ou isolation globale et ombrage
					Caveau rénové	Caveau rénové	Isolation globale et/ou isolation globale et puits canadien et/ou isolation globale et ombrage
Puits canadien ou climatique (échangeur air-sol)	Economie d'énergie	Prise en compte des matériaux et de l'installation y compris réseau de raccords extérieurs du puits canadien/climatique	puits canadien ou climatique	Ce type d'aménagement apparaîtra séparément dans la tranche fonctionnelle "Bâtiment neuf de production". Il ne sera pris en compte en investissement environnemental que si le bénéficiaire présente par ailleurs un projet d'isolation global (dans le cadre de la construction). En rénovation, le puits canadien sera éligible au titre des investissements environnementaux dans le cadre d'un projet global d'isolation éligible sous réserve des résultats conformes du test d'étanchéité et de la visibilité des parties visibles du puits (prises d'air et raccord au bâtiment) lors du contrôle sur place.	Bâtiment neuf de production classique	Bâtiment neuf de production classique	Isolation globale et puits canadien et/ou isolation globale et ombrage
					Caveau	Caveau	Isolation globale et puits canadien et/ou isolation globale et ombrage
					Bâtiment rénové de production	Bâtiment rénové de production	Isolation globale et/ou isolation globale et puits canadien et/ou isolation globale et ombrage
					Caveau rénové	Caveau rénové	Isolation globale et/ou isolation globale et puits canadien et/ou isolation globale et ombrage
Système de fermeture permettant de limiter les échanges d'air entre zone climatisée et non climatisée au sein d'un bâtiment (portes sectionnelles à ouverture et fermeture rapide ou sas d'étanchéité)	Economie d'énergie	Prise en compte des matériaux et de l'installation	Portes sectionnelles / portes à ouverture et fermeture rapide	Les portes sectionnelles sont des portes rigides isolantes (lamelles exclues). Les portes à ouverture rapide, qu'elles soient isolantes ou non isolantes, permettent une bonne isolation du fait de leur fonctionnement: une ouverture "au bon moment" et une fermeture rapide après le passage d'une personne ou d'un équipement. Ces systèmes de fermeture sont pris en compte en rénovation (uniquement dans le cadre d'un projet global d'isolation) et en construction.	Bâtiment neuf de production classique	Bâtiment neuf de production classique	Système de fermeture permettant de limiter les échanges d'air entre zone climatisée et non climatisée au sein d'un bâtiment
					Caveau	Caveau	Système de fermeture permettant de limiter les échanges d'air entre zone climatisée et non climatisée au sein d'un bâtiment
					Bâtiment rénové de production	Bâtiment rénové de production	Isolation globale et/ou isolation globale et puits canadien et/ou isolation globale et ombrage
					Caveau rénové	Caveau rénové	Isolation globale et/ou isolation globale et puits canadien et/ou isolation globale et ombrage
Matériaux bio-sourcés à l'exclusion des charpentes en bois.	Economie d'énergie	Prise en compte des matériaux et de l'installation si ces deux postes sont clairement identifiables sur le devis. Ces matériaux sont pris en compte dans le cadre de la construction ou de la rénovation en tant qu'isolant ou élément intégral de la structure (murs ou toit en matériaux biosourcés)	Type de matériau	Les matériaux bio-sourcés tels que le bois, le lin, le chanvre sont éligibles (http://www.developpement-durable.gouv.fr/Produits-de-construction-et.html). Les dépenses rattachées aux matériaux bio-sourcés doivent être isolées dans le poste gros oeuvre. Elles ne sont prises en compte que si le guide des bonnes pratiques d'hygiène en matière vinicole est respecté. Le montant des matériaux et de la pose des matériaux sont éligibles si ils sont clairement identifiés et isolés sur les devis.	Bâtiment neuf de production classique	Bâtiment neuf de production classique	Matériaux bio-sourcés à l'exclusion des charpentes en bois.
					Caveau	Caveau	Matériaux bio-sourcés à l'exclusion des charpentes en bois.

				Un chai enterré ou semi-enterré est un chai dont au moins un étage opérationnel est totalement enterré (hauteur sous plafond: 1,80m, éligible à la surface plancher et éligible à l'aide). Si un seul étage est enterré, on peut trouver la configuration suivante: trois côtés enterrés et un côté non enterré permettant d'accéder au niveau 0. La hauteur enterrée sur chaque angle du bâtiment doit être clairement indiquée par l'architecte (ou équivalent) sur les plans à fournir au dépôt de la demande d'aide. Est considérée comme la surface de plancher enterrée du bâtiment, la somme des surfaces répondant à la définition reprise au premier alinéa. Cette surface de plancher enterrée doit également représenter au moins 50% de la surface totale de plancher du bâtiment (tous niveaux confondus). La surface de plancher enterrée doit être indiquée et clairement identifiable (plans cotés exigés) sur les plans d'architecte fournis au moment du dépôt de la demande d'aide, ainsi que la surface totale de plancher du bâtiment. NB : la surface de plancher est entendue telle que définie par le code de l'urbanisme	Bâtiment neuf de production enterré ou semi-enterré	Chai enterré ou semi-enterré	
Chai enterré ou semi enterré	Economie d'énergie	Montant total des dépenses du chai enterré (hors dépenses liées au caveau)	Chai enterré et surface enterrée				
Aménagement du sol (réalisation à la fois d'une forme de pente, de caniveaux et de la couverture du sol)	Economie d'eau	Méthode de calcul des points: il faut que cette dépense soit bien identifiée et isolée sur le devis. Pour la construction et pour la rénovation, lorsque la nature de l'investissement ne justifie pas l'un de ces aménagements (réalisation à la fois d'une forme de pente, de caniveaux et de la couverture du sol), le cumul des trois critères n'est pas exigé. Le demandeur doit alors justifier de ces conditions particulières	Forme de pente Caniveaux Couverture du sol Type de revêtement	Les revêtements prioritaires sont les résines, le revêtement quartz et le carrelage.	Bâtiment neuf de production classique	Bâtiment neuf de production classique	Aménagement des sols (couverture, forme de pente)
				Dans le cadre de l'aménagement du sol en construction, le montant des travaux de gros œuvre (sous dallage, fondations, radiers, hérissons en tout venant...), de dallage, les caniveaux et le revêtement sont pris en compte dans le calcul des points environnementaux.	Bâtiment rénové de production	Bâtiment rénové de production	Aménagement des sols (couverture, forme de pente)
Equipement					Niveau 1: ACTION	Niveau 2: Sous-action	Niveau 3: Sous-sous-action
Régulateur de fréquence, variateur de fréquence ou variateur de vitesse (sur un moteur)	Economie d'énergie	Seul le coût du variateur est retenu, qu'il soit ajouté à une machine pré existante ou intégré à une machine	Régulateur de fréquence/variableur de fréquence / variateur de vitesse		Vinification/ Transferts	Régulateur de fréquence, variateur de fréquence ou variateur de vitesse	
Filtration orthogonale à basse pression	Economie d'énergie et économie d'eau	Intégralité du montant demandé.	Filtration orthogonale à basse pression		Vinification/ Pressurage-Egouttage/ Traitement des vins et des moûts	Filtration orthogonale à basse pression	
Systèmes de chaudière à haute performance énergétique : brûleur modulant et bas niveau NOx, chaudière basse température ou triple parcours	Economie d'énergie	Intégralité du montant demandé.	Chaudière à haute performance énergétique		Maitrise des températures	Systèmes de chaudière à haute performance énergétique : brûleur modulant et bas niveau NOx, chaudière basse température ou triple parcours	
Système de récupération d'énergie ou de chaleur : récupération d'énergie à partir des fumées ou chaudière à condensation, récupération de chaleur sur moût chaud par croisement, sur fumée ou compresseurs d'air, sur eaux de lavage des lignes de conditionnement	Economie d'énergie	Intégralité du montant demandé.	Système de récupération d'énergie/chaleur Type de système		Maitrise des températures	Système de récupération d'énergie ou de chaleur	
Groupes de froid à haute pression et basse pression flottante / GWP < 2500	Economie d'énergie	Intégralité du montant demandé si une des deux fonctionnalités	Groupe de froid avec haute pression et basse pression flottante et/ou GWP ou PRG < 2500	- Haute pression (HP) et basse pression (BP) flottantes : système de régulation permettant une optimisation du coefficient de performance - GWP ou PRG (Potentiel de Réchauffement Global) < 2500.	Maitrise des températures	Groupes de froid	
Echangeurs et équipements d'embouteillage à niveau de finition élevé par électropolissage	Economie d'eau	Intégralité du montant demandé pour l'équipement considéré - le montant doit être isolé dans le devis le cas échéant.	Echangeur électropoli ou Equipement d'embouteillage électropoli	Liste des équipements électropolis éligibles : échangeurs et équipements d'embouteillage (monobloc rinçage, monobloc avinage, monobloc rinçage tirage, monobloc rinçage tirage bouchage, monobloc rinçage tirage bouchage capsulage, monobloc rinçage désaération tirage injection de gaz bouchage capsulage, monobloc bouchage, monobloc bouchage capsulage, monobloc lavage séchage, monobloc encannage, monobloc NEP/CIP nettoyage en place...). L'électropolissage concerne toutes les pièces inox d'un monobloc. Les cuves électropolis sont considérées comme environnementales (traitées dans une ligne spécifique ci dessous)	Vinification/ Transferts	Equipements à niveau de finition élevé par électropolissage	
Equipement de traitement de l'eau par les UV	Economie d'eau	Intégralité du montant demandé.	Traitement de l'eau par UV		Conditionnement/ Préparation des vins	Equipement de traitement de l'eau par les UV	
Cuves inox avec niveau de finition élevé: recuit brillant, électropolissage, polimiroir	Economie d'eau	Intégralité du montant demandé et installation (dalle liée aux cuves avec niveau de finition élevée, les nouvelles portes, robinets, tubulures, raccords tuyauterie et électricité liés à ces cuves).	Cuves inox recuit brillant / électropolissage / polimiroir	Précision concernant les cuves avec revêtement recuit brillant: les cuves qui rentrent en compte pour le calcul des points environnementaux sont les cuves qui sont totalement en recuit brillant, électropolis ou polimiroir (pas seulement la virole, ou le tlot, ou la cheminée...)	Vinification/ cuverie/ stockage, assemblage, élevage	Cuves inox avec niveau de finition élevée: recuit brillant, électropolissage, polimiroir	

Cuves béton avec revêtement epoxy	Economie d'énergie	Intégralité de la cuve et installation (dalle liée aux cuves avec niveau de finition élevée, les nouvelles portes, robinets, tubulures, raccords tuyauterie et électricité liés à ces cuves).	Cuves béton avec revêtement epoxy		Vinification/ cuverie/ stockage, assemblage, élevage	Cuves béton avec revêtement epoxy	
Rénovation des cuves béton avec revêtement epoxy	Economie d'eau	Le travail de préparation, les équipements liés aux cuves (les nouvelles portes, robinets tubulures...) et le revêtement epoxy sont pris en compte dans le montant des investissements à caractère environnemental pour le calcul des points.	Rénovation de cuves béton avec revêtement epoxy		Vinification/ cuverie/ stockage, assemblage, élevage	Rénovation des cuves béton avec revêtement epoxy	
Isolation dans le cadre de la construction de cuves extérieures (pas en rénovation)	Isolation thermique (cuves béton) et économie d'eau (cuves inox recuit brillant)	Prix de la cuve isolée	Cuves extérieures isolées	L'isolation seule de cuves extérieures déjà existantes n'est pas prise en compte	Vinification/ cuverie/ stockage, assemblage, élevage	Cuves extérieures isolées	
Micro-filtration tangentielle (MFT) notamment pour le débouillage, la filtration des vins et des moûts et la stabilisation microbiologique - avec par exemple bentonite ou collage en ligne en flux continu	Réduction des déchets	Intégralité du montant demandé.	Micro-filtration tangentielle Type d'équipement		Vinification/ Pressurage- Egouttage/ Traitement des vins et des moûts	Micro-filtration tangentielle (MFT)	
Broyeur de rafles	Réduction des déchets	Intégralité du montant demandé.	Broyeur de rafles		Chaîne de réception de vendange	Broyeur de rafles	
Dégrilleur automatique	Réduction des déchets	Intégralité du montant demandé.	Dégrilleur automatique		Vinification/ Pressurage- Egouttage/ Traitement des vins et des moûts	Dégrilleur automatique	
Pressoirs avec plusieurs fonctionnalités: - pilotage intelligent comportant des automates programmables, des aménagements logiciels et une instrumentation spécifique de type capteurs de mesure volumétrique permettant de piloter les cycles de pressurage en fonction de l'écoulement des jus - lavage intégré	Economie d'énergie et économie d'eau	Pour les pressoirs qui ont les deux fonctionnalités (pilotage intelligent + lavage intégré), la totalité du montant du pressoir est prise en compte pour le calcul des points. Si une seule des deux fonctionnalités est présente, 50% du montant du pressoir sera retenu. Au cas particulier des pressoirs à usage Champagne, 50% du montant du pressoir sera retenu si le pressoir dispose du programme de pressurage agréé par le CIVC. L'installation (dalle liée au pressoir avec une ou plusieurs fonctionnalités, installation électrique de la console de pilotage liée au pressoir, réseaux, tuyauterie, pompes d'extraction, passerelles, main d'oeuvre d'installation) est prise en compte dans le calcul des points environnementaux.	Pressoir avec pilotage intelligent et/ou lavage intégré	Le pilotage intelligent est un dispositif intégrant des programmes informatiques permettant le pilotage du pressurage en fonction de l'écoulement des jus. Le pressoir avec lavage intégré consiste en un pressoir conçu avec un cycle automatique de lavage.	Vinification/ Pressurage- Egouttage/ Traitement des vins et des moûts	Choisir parmi: - Pressoirs avec pilotage intelligent - Pressoirs avec lavage intégré - Pressoirs avec pilotage intelligent ET lavage intégré	
NEP (nettoyage en place) externes (non intégrées à un bloc d'équipement)	Economie d'énergie et économie d'eau	Prise en compte de la dépense de la NEP uniquement	Nettoyage en place	Les NEP consistent en un matériel permettant d'optimiser les consommations en eau et solutions de nettoyage	Vinification/Cuverie/Transferts et divers/Traitement des vins et des moûts/Conditionnement		
Muid et foudres constitués avec au moins 70% de bois provenant de forêt PEFC ou FSC	Préservation ressources	Intégralité du montant demandé.	Muid/foudre Constitution, part de bois et provenance PEFC ou FSC		Vinification/ cuverie/ stockage, assemblage, élevage	Muid et foudres en bois provenant de forêt PEFC et FSC	
Imprimantes jet d'encre	Réduction des déchets	Intégralité du montant demandé.	Imprimante jet d'encre	Imprimantes éligibles pour l'étiquetage (en vue du repiquage des étiquettes). Les imprimantes destinées au travail administratif ne sont pas éligibles	Conditionnement/ Préparation des vins	Imprimantes étiquettes jet d'encre	
Graveurs laser pour bouteilles	Réduction des déchets	Intégralité du montant demandé.	Graveur laser pour bouteilles	Suivi des numéro de lots (réduction des déchets)	Conditionnement/ Préparation des vins	Graveurs laser	
Moteurs pour pompes IE4 et IES	Economie d'énergie	Intégralité du montant demandé	Moteur IE4 / IES	Moteurs à haut rendement	Vinification/ Transferts	Pompes	

Liste des matériaux isolants

Matériaux biosourcés	
Type de matériau	Format
Ouate de cellulose	*Vrac pour soufflage, insufflation, flocage *Panneaux semi-rigides
Fibres de bois denses	*Panneaux rigides
Béton de chanvre	*Mise en œuvre du béton sur chantier par banchage, projection ou enduit *Brique chaux-chanvre *Préfabriqués de grandes dimensions
Laines biosourcées (chanvre, lin, bois, textile recyclé, mouton, mixte)	*Vrac de fibres de bois, de chanvre, de laine de mouton et de textiles recyclés pour soufflage ou insufflation et /ou pose manuelle *Panneaux semi-rigides, rouleaux
Botte de paille	Botte de paille
Liège expansé	*Vrac pour pose manuelle ou insufflation ou en incorporation pour des bétons légers *Panneaux semi-rigides

Minéraux	
Type de matériau	Format
Pierres de taille	Devis doit préciser le caractère isolant Sous réserve de l'analyse des coûts raisonnables
Laines minérales de verre (LV) ou de roche (LR)	*Vrac pour soufflage et insufflation *Panneaux semi-rigides, rouleaux, nu ou revêtu d'un pare vapeur en kraft ou collé sur panneaux de plaque de plâtre
Verre cellulaire	*Granulat pour remblai porteur *Panneaux rigides
Perlite, vermiculite, argile expansée	*Granulat mis en œuvre en vrac brut ou bitumé, incorporé en bétons *Panneaux rigides

Synthétiques	
Type de matériau	Format
Polystyrène expansé (EPS ou EPS)	*Panneaux rigides nus ou collés sur panneaux de plaque de plâtre
Polystyrène extrudé (XPS ou PSX)	*Panneaux rigides, nus ou collés sur panneaux de plaque de plâtre
Polyuréthane (PUR)	*Panneaux rigides

* Les bardages isolants, les panneaux sandwich ou double peaux sont pris en compte dans le calcul des points environnementaux.

* Les briques Monomur et le béton cellulaire sont pris en compte dans le calcul des points environnementaux.

* Les toitures végétalisées sont considérées comme des isolants. Seules les dépenses liées à la toiture sont prises en compte dans le calcul des points environnementaux, le végétal et la terre sont non éligibles et ne sont donc pas pris en compte dans le calcul des points environnementaux. En revanche la toiture ne sera considérée comme fonctionnelle qu'avec la terre et les plantes en place.

